

Commune de SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

Conseil Municipal

Compte-rendu de la séance ordinaire du 24 janvier 2018

PRESENTS : MM. BONNET Barbara, BRAGUIER Antoine, COUTURIER Marie-Christine, GARNIER Denis, GILBERT Vincent, JUSTICE Michel, LETURGEZ Laurence, MAILLET Lydie, SOULLET Franck.

ABSENTS MANDANT D'UN POUVOIR : Mme CASSIANI-INGONI Christine, M. FROGER Etienne, Mme METEAU Stéphanie

ABSENTS EXCUSES : M.BLET Loïc, Mme, M. MARTIN Bruno

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LETURGEZ Laurence

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire prend note que l'assemblée n'a fait aucune remarque à propos du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2017. Celui-ci a donc été adopté à l'unanimité.

BUDGET GENERAL 2017 – RESTES À RÉALISER

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les restes à réaliser correspondent :

- aux dépenses d'investissement, engagées non mandatées,
- et aux recettes certaines d'investissement.

Il précise que les restes à réaliser permettent de continuer à procéder au mandatement des factures d'investissement en cours avant le vote du budget général de la commune de l'exercice 2018.

Par conséquent, il présente au conseil municipal un tableau récapitulatif des restes à réaliser de l'exercice 2017 et invite le conseil municipal à accepter le tableau des restes à réaliser tel qu'il est présenté.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le tableau ci-dessus cité.

INFOS ST-GERVAIS – POINT DE SONDAGE

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme MAILLET Lydie, membre de la commission de l'information. Dans le cadre de l'enquête de satisfaction réalisée par la collectivité et après avoir exposé succinctement le résultat de cette enquête, Mme MAILLET Lydie propose, comme il avait été convenu ultérieurement, qu'un point de ce sondage soit traité dans le bulletin trimestriel de la collectivité. Alors, elle propose plusieurs thèmes. Après débat, le conseil municipal choisit d'aborder le thème de la Maison de santé.

AFFAIRES SCOLAIRES – ORGANISATION DE LA SEMAINE

Monsieur le Maire invite Mme LETURGEZ Laurence, chargée des affaires scolaires à prendre la parole. Mme LETURGEZ rend compte au conseil municipal des conseils extraordinaires des écoles maternelle et élémentaire. Elle résume en dénombrant les votes pour conserver la semaine des 4,5 jrs et les votes pour revenir à la semaine des 4 jrs, à savoir :

- à l'école maternelle 3 votes pour les 4,5 jrs et 3 votes pour les 4 jrs
- à l'école élémentaire 6 votes pour les 4,5 jrs et 4 votes pour les 4 jrs

Au terme de ce vote, elle explique que, lors de la rédaction des procès-verbaux des deux conseils, elle a indiqué l'avis défavorable de la collectivité en avec le conseil municipal lequel était motivé par les problèmes posés par l'organisation du service des transports scolaires et périscolaires et par le financement des surcoûts éventuels que la collectivité aurait à assumer. Elle fait part au conseil que l'éducation nationale devrait se rapprocher de la collectivité pour débattre du choix de l'organisation des rythmes scolaires mais que la décision finale appartient à l'éducation nationale laquelle pourrait intervenir aux environs du mois de Mars.

VOIRIE – ACHAT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION

Dans le cadre de la numérotation des lieuxdits, Monsieur le Maire demande à Mme COUTURIER Marie-Christine, chargée du dossier, de bien vouloir nous présenter les devis des panneaux à acquérir. Mme COUTURIER Marie-Christine porte à la connaissance du conseil municipal un devis émanant de la société LACROIX d'un montant de 6005 € environ lequel est composé d'un ensemble de panneaux de numérotation et de panneaux de signalisation routière. Elle informe le conseil

municipal qu'elle est en attente du devis de la société GIROD afin de comparer les prix. Par conséquent, le conseil municipal reporte sa décision au prochain conseil municipal.

RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE – CHOIX DU SCÉNARIO

Dans le cadre de la restructuration de l'école élémentaire, Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la commission des bâtiments et la commission scolaire ont organisé une réunion de travail le 19 janvier 2018 en coopération avec l'agence des territoires de la Vienne. Monsieur le Maire donne la parole à Mme LETURGEZ Laurence afin de présenter le projet au conseil municipal et faire un point sur cette réunion. De ce fait, Mme LETURGEZ Laurence indique au conseil municipal que deux scénarii ont été présentés aux participants et qu'à l'unanimité, le choix s'est porté sur le scénario n° 3 pour un montant estimé à 1 298 241 €.Après avoir entendu la présentation du projet de Mme LETURGEZ Laurence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ce choix de scénario. Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de choisir ce scénario n° 3 tel qu'il est présenté.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre de l'installation des illuminations de Noël par la SOREGIES, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que SOREGIES réalise cette installation sans compensation financière. Il indique que, de ce fait, SOREGIES agit en tant que mécène. Selon la réglementation en vigueur, ce mécénat doit faire l'objet d'une convention avec la collectivité. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la convention que SOREGIES a fait parvenir à la collectivité. Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'association de COORDINATION LGV 86 a fait parvenir à la collectivité une demande de subvention exceptionnelle. Après débat, Monsieur le Maire est chargé de se rapprocher de cette association afin d'obtenir des informations supplémentaires. Par conséquent, le conseil municipal décide de donner un accord de principe.

En ce qui concerne les services périscolaires, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Mutualité Sociale Agricole verse une aide financière à la collectivité afin que la collectivité puisse pratiquer des tarifs accessibles à toutes les familles. Pour cette raison, il explique qu'une convention régit les engagements de chacune des parties et que celle-ci arrive à échéance. Il signale à l'assemblée que la MSA a fait parvenir à la collectivité le renouvellement de cette convention. Il demande au conseil municipal l'autorisation de procéder au renouvellement de ladite convention. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'elle est présentée.

Monsieur le Maire présente un courrier du conseil départemental relatif à l'attribution d'une dotation de 31 200 € en faveur de la collectivité au titre du Volet 3 du dispositif d'accompagnement des Communes et des Territoires sous réserve de déposer les dossiers avant le 31 mars 2018. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de proposer des projets pouvant être éligible.

TOUR DE TABLE

M. SOULLET Franck propose l'achat de nouvelles sonorisations pour les différentes célébrations et manifestations que la collectivité organise. Après débat, le conseil municipal a décidé d'octroyer un budget de 1000 € pour renouveler ce matériel. M.GARNIER Denis invite M. SOULLET Franck à se rapprocher de la commune de Leigné sur Usseau, propriétaire d'une sonorisation. M. SOULLET Franck interpelle l'assemblée à propos de problèmes de rangements dans la salle des associations au dojo. Après avoir entendu l'exposé de M. SOULLET Franck, le conseil municipal envisage de réfléchir aux diverses solutions de rangement les plus appropriées et de faire un rappel aux associations utilisatrices des locaux relatif au respect des locaux et des règles de sécurité ainsi qu'à l'entretien des locaux indiqués dans le règlement intérieur du dojo. Ensuite, il informe le conseil municipal qu'un accident de la circulation a eu lieu à l'intersection de la place du 28 août 1944 et la rue Charles Marchand Et, de ce fait, il suggère au conseil municipal de réfléchir sur un aménagement de circulation et de solliciter la gendarmerie afin d'effectuer des contrôles inopinés.

Mme LETURGER Laurence fait remarquer au conseil municipal qu'il serait judicieux de prévoir de la pré-signalisation afin de renforcer la signalisation existante relative à l'interdiction de circuler des véhicules de + de 3,5 T dans la Rue Louis Braguier. Le conseil municipal décide d'étudier la possibilité d'installation d'un panneau dans la Rue René Descartes.

Dans le cadre du projet d'étudier les aménagements de la circulation routière, Mme MAILLET Lydie propose de convoquer la commission de voirie afin de travailler sur le sujet.

Dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse, Mme COUTURIER Marie-Christine a participé au comité de jumelage et avise l'assemblée que le CAP Jeune continue à proposer leur service pour réaliser des petits travaux et que les centres de loisirs lance l'opération BAFA CITOYE, accessible au jeune à partir de 17 ans. Cette information sera publiée sur le panneau d'affichage électronique sur la place du 28 août 1944.

M. BRAGUIER, Maire constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, invite les conseillers à signer les documents de séance et lève la séance à 23 heures 30. Il fixe la prochaine séance, avec l'accord du conseil municipal, le Mardi 13 février 2018 à 20 h 30 à la Mairie.

Vu le Maire,
M. Antoine BRAGUIER

La secrétaire de séance,
Mme LETURGEZ Laurence